Commune de
Bussières
Elaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME

9. Plan de zonage du périmètre du Droit de Préemption Urbain

1/2500e

PREFECTURE du SAONE-et-LOIRE
29 AVR. 2019
SERVICE COURRIER

APPROBATION

Vu pour être ajouté à notre arrêté en différentes ou date de ce jour. Le 25 AVR. 2019 Le Maire	Elaboration P.L.U. prescrite le :	29 janvier 2015
	P.L.U. arrêté le :	18 juillet 2018
	Arrêté d'enquête publique du :	31 octobre 2018
	Enquête publique du : au :	30 novembre 2018 h 4 janvier 2019
Le Maire	P.L.U. approuvé le :	25 avril 2019

Bureau Natura
Environnement Urbanisme

Légende:

- Contour commune
- Zones soumises au Droit de Préemption Urbain

Zonage du PLU:
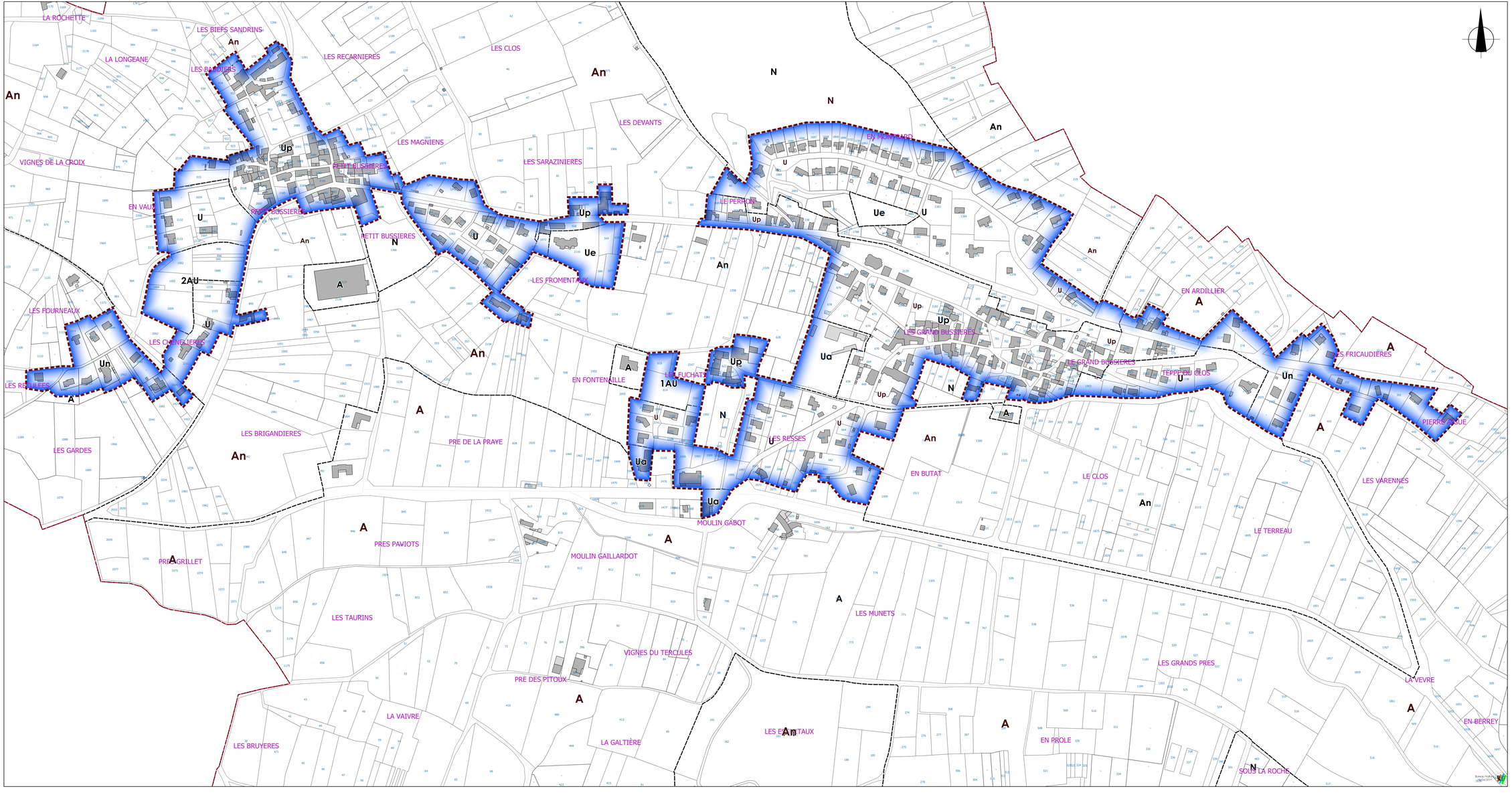
- U - Zone urbaine mixte
- Up - Secteur de protection patrimoniale
- Ua - Secteur à vocation patrimoniale
- Ue - Emprises ou équipements publics
- Un - Secteur urbain non desservi en assainissement collectif
- 1AU - Zone à urbaniser
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - zone agricole
- An - Zone agricole strictement protégée
- N - Zone naturelle